

## Patrimoine, hockey et aréna : un curieux oublié

Martin Drouin

Number 109, Spring 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/67623ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Drouin, M. (2012). Patrimoine, hockey et aréna : un curieux oublié. *Cap-aux-Diamants*, (109), 42–43.

icipation à la Première Guerre mondiale, au traité de Versailles en 1919 et finalement au statut de Westminster, en 1931. Louis-Philippe Hébert est l'un des grands artistes du Québec. Il a étudié auprès de Napoléon Bourassa et débute sa carrière professionnelle en 1878. Il réalise les monuments de Michel de Salaberry (à Chomedey), de M<sup>gr</sup> Joseph-David Déziel (à Lévis), de M<sup>gr</sup> François de Laval (à Québec), de nombreux personnages qui

ornent la façade du parlement à Québec (Louis de Buade, comte de Frontenac, Louis-Joseph de Montcalm, François-Gaston de Lévis, James Wolfe, Charles-Michel de Salaberry, Louis-Hippolyte Lafontaine, James Bruce lord Elgin) et du roi Edward VII au carré Phillips à Montréal. Pour réaliser les statues de la reine Victoria et du premier ministre MacKenzie, sur la colline parlementaire à Ottawa, il se rend à Paris durant l'Exposition uni-

verselle de 1900. Ces deux œuvres sont présentées dans le pavillon canadien. Il est aussi l'auteur de plusieurs médailles dont celles de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Benjamin Sulte, Faucher de Saint-Maurice, Louis Fréchette, Pierre-Évariste Leblanc, Félix-Gabriel Marchand, Damien et Jean-Baptiste Rolland, Joseph Tassé et Charles Tupper. ■

**Denis Racine, AIG**

## PATRIMOINE URBAIN

Cette rubrique est produite par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESM UQAM.

# PATRIMOINE, HOCKEY ET ARÉNA : UN CURIEUX OUBLI

Les discussions des dernières années à propos de l'avenir du hockey à Québec ont remis de l'avant la nécessité de doter la ville d'un nouvel aréna. Le vieux Colisée, construit en 1949 d'après les plans de l'architecte Robert Blatter (1899-1998) et rénové en 1979 lors de l'entrée des Nordiques de Québec dans la Ligue nationale de hockey, ne répond plus aux standards d'aujourd'hui. Ce n'est pas le premier, ni le dernier aréna, à être remplacé. En vérité, la plupart des villes de hockey, en Amérique du Nord, ont dû affronter ce problème. Le nom du Colisée de Québec s'inscrit-il au côté du Garden de Boston (1928-1997), du St. Louis Arena (1929-1999), du Chicago Stadium (1929-1995), du Buffalo Memorial Auditorium (1939-2009), du Winnipeg Arena (1955-2005) et du Spectrum de Philadelphie (1967-2011)? Ces quelques exemples – et il pourrait y en avoir plusieurs autres – posent en effet la question de la pérennité d'édifices de hockey dans les centres urbains. La valeur patrimoniale d'aréna a été reconnue au Canada, tant par les gouvernements provinciaux et les instances

fédérales. Au Manitoba, le Poplar Point Memorial Rink, une immense structure de bois et d'aluminium érigé en 1949, a été reconnu d'importance historique. Le Vonka Rink, un ancien hangar à avion converti en patinoire en 1947, est protégé en Saskatchewan, de même que le Moosomin Communiplex dans la ville du même nom. Le Memorial Arena de Kamloops, construit en 1949, a été ins-

crit au registre des propriétés historiques de la Colombie-Britannique. Le Halifax Forum en briques rouges, édifié en 1926, et l'aréna W.C. O'Neill, bâtiment d'architecture moderne, construit en 1962, sont protégés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Enfin, le Forum de Montréal (1926) et le Maple Leaf Garden de Toronto (1931) sont devenus des lieux historiques nationaux en 1997 et 2007,



Le nouveau Colisée en construction, en 1949. (Collection Yves Beaugard).

Cette rubrique est produite par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain ESM UQAM.

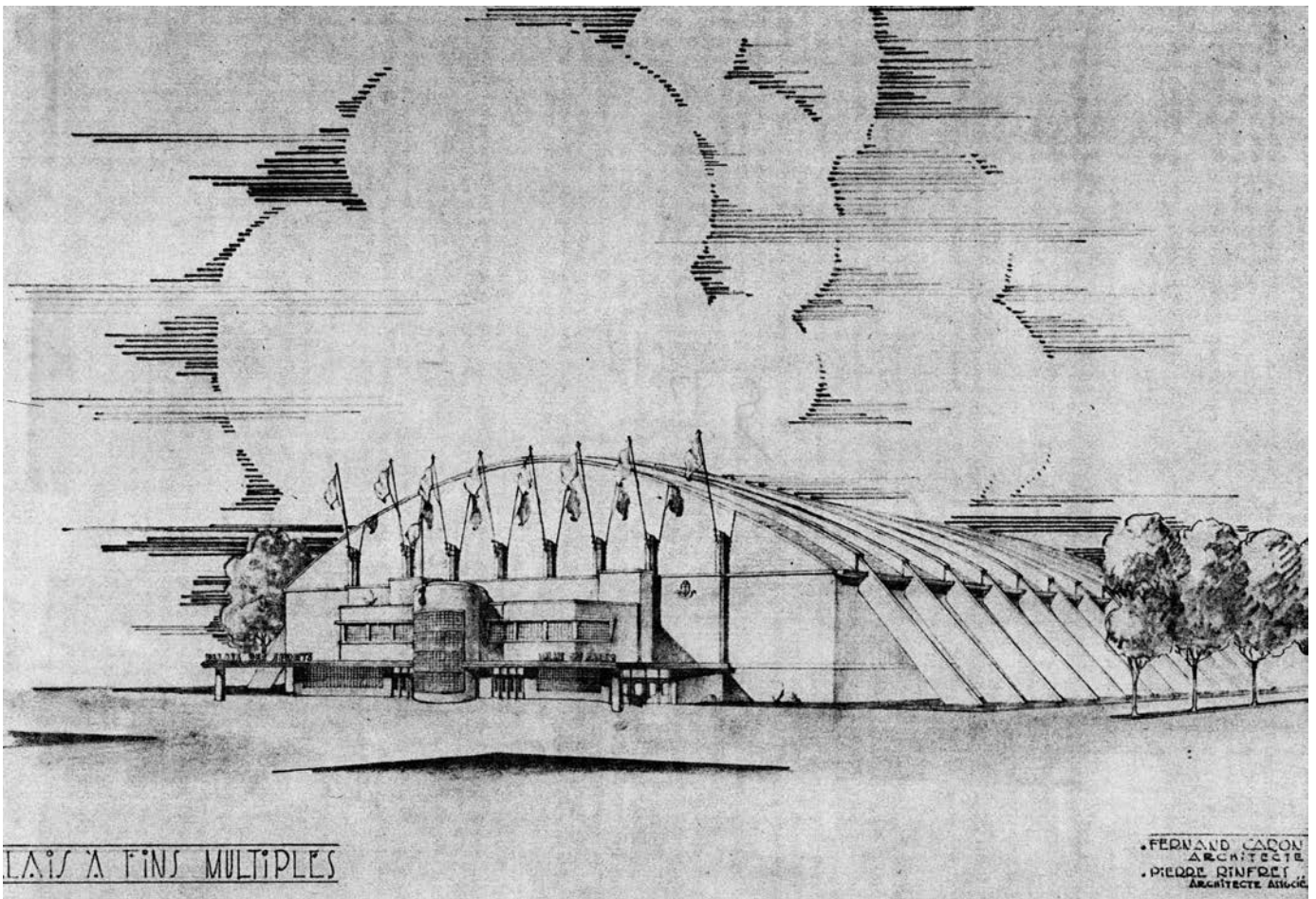
c'est-à-dire à la suite du déménagement des deux équipes professionnelles dans de nouveaux amphithéâtres.

Quelques remarques s'imposent à la lecture de cette liste. L'importance de seulement deux arénas a été reconnue par le gouvernement fédéral, dont le classement, rappelons-le, n'entraîne aucune contrainte légale. Ces deux bâtiments, il est vrai, se démarquent par leurs qualités symboliques. Les six autres arénas ont été protégés par des municipalités. C'est donc dire qu'aucune province n'a encore jugé d'un intérêt public de conserver, au nom du patrimoine, des lieux emblématiques où se pratique le hockey. De plus, cette liste est étonnamment courte étant donné l'importance historique du hockey au Canada. Est-il utile de rappeler la place de ce sport dans l'imaginaire collectif et dans l'affirmation de l'identité nationale? Joué depuis le milieu du

XIX<sup>e</sup> siècle, il est pratiqué par environ 60 % des enfants de cinq à quatorze ans tandis que les cotes d'écoute de matchs professionnels atteignent des chiffres impressionnants. Il n'est pas étonnant que la justification des arénas protégés soit tout d'abord rattachée à des valeurs historiques, symboliques, communautaires et affectives. Il est simplement curieux que l'intérêt des gouvernements ne touche pas davantage de bâtiments. Une ultime remarque s'impose à la lecture de la liste des arénas protégés : la valeur d'usage. Les deux bâtiments reconnus par le fédéral ne sont plus en fonction alors que les six autres patinoires le sont toujours. Ces dernières, loin de se distinguer pour leurs qualités architecturales, témoignent plutôt de la longue histoire du sport sur ces lieux. Une reconnaissance symbolique plus forte était donc nécessaire pour souligner

la valeur des deux premiers, pour l'un complètement transformé pour en devenir méconnaissable, pour l'autre recyclé en magasin à grande surface. Pour en revenir à l'interrogation de départ sur la pérennité du Colisée de Québec, la question de sa protection n'est pas essentielle au retour d'une équipe de hockey professionnel dans la capitale. Elle le sera peut-être si l'on désire inscrire dans la continuité la pratique de ce sport sur le site d'Expocité, qui a vu le Palais de l'agriculture devenir le premier Colisée en 1942 et qui accueillera vraisemblablement un troisième amphithéâtre. Cela sera d'autant plus intéressant qu'il est fort à parier que le bâtiment actuel ne pourra garder sa fonction. ■

**Martin Drouin, professeur  
Département d'études urbaines et  
touristiques, UQAM**



Fernand Caron et Pierre Rinfret, architectes : nouveau Colisée et patinoire. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants, Ph 93-3550).